Province de Québec
Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 16 novembre 2021, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
Monsieur le conseiller Alain Fontaine
Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
Madame la conseillère Gabrielle Garand
Madame la conseillère Émilie St-Onge
Madame la conseillère Sylvie Messier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
Martin Lelièvre, directeur général

Le maire ouvre la séance à 19 h 01.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 16 novembre 2021, 19 h

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Nomination de délégués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon

2.3 Nomination d'un substitut à la Municipalité régionale de comté de Roussillon

2.4 Nomination d’un maire suppléant

2.5 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 445 de régie interne du conseil

3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Embauche de pompiers - Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu

3.2 Embauche d'un appariteur - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

3.3 Nomination d'un lieutenant - Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu

3.4 Fin de la période d’essai et obtention de la permanence de monsieur Maxime Monette au poste de lieutenant - Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu

3.5 Démission d'un pompier - Service de sécurité incendie - Jean-François Dazé

3.6 Démission d'un lieutenant - Service de sécurité incendie - François Lemieux

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Octroi de contrat – Travaux civils pour l'installation d’un groupe électrogène pour l’Hôtel de Ville – Demande de prix GEN-2021-19

6.2 Octroi de contrat – Travaux électriques pour l'nstallation d’un groupe électrogène pour l’Hôtel de Ville – Demande de prix GEN-2021-20

7 SÉCURITÉ INCENDIE

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Dérogation mineure - DM-2021-079 – 500, rue Rémillard – dimension dérogatoire du lot 6 447 706 (projeté) du cadastre du Québec

8.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dossier PIIA-2021-080 - rue Dupuis, 137 et 141 - Lots projetés 6 458 518 et 6 458 517 du cadastre du Québec - Zone H-10

8.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dossier PIIA-2021-081 - rue Dupuis, 253 et 257 - Lots projetés 6 467 099 et 6 467 098 du cadastre du Québec - Zone H-28

8.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dossier PIIA-2021-082 - route Édouard-VII - lot 6 290 196 du cadastre du Québec - Zone H-26

8.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dossier PIIA-2021-083 - 3035, route Édouard-VII - Lot 6 250 047 du cadastre du Québec - Zone H-114

9 Divers

9.1 Varia

9.2 Informations de monsieur le maire

9.3 Période de questions

9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

21-11-270 <u>Approbation de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

21-11-271 <u>Approbation du procès-verbal de la dernière séance</u>

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

21-11-272 <u>Nomination de délégués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon est composé d'un délégué nommé par chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit également nommer un délégué substitut chargé de remplacer le délégué désigné lorsque celui-ci ne peut assister à une assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Vincent Lanteigne, conseiller, pour agir à titre de

délégué et madame Gabrielle Garand, conseillère, pour agir à titre de délégué substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police. Roussillon.

21-11-273 **<u>Nomination d'un substitut à la Municipalité régionale de comté de Roussillon</u>**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu, le 7 novembre 2021, des élections municipales et qu'un nouveau conseil a été élu;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Christian Marin, est d'office membre du conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut pour remplacer ce dernier en cas d'absence ou d'incapacité d'agir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité de nommer le maire suppléant pour agir à titre de substitut au sein du Conseil de la MRC de Roussillon en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de monsieur le maire.

21-11-274 **<u>Nomination d'un maire suppléant</u>**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes,* le Conseil doit désigner un conseiller comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité de désigner Monsieur Vincent Lanteigne, conseiller du district #3 pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 16 novembre 2021 au 16 novembre 2022.

AM-2021-25 **<u>Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 445 de régie interne du conseil</u>**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Messier qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le règlement numéro 445 de régie interne du conseil

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 445 est déposé. Il a pour objet d'établir les règles de régie interne du conseil et de maintien de l'ordre durant les séances.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

21-11-275 **<u>Embauche de pompiers - Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu</u>**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs postes de pompiers sont à combler;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'embaucher dans l'ordre, à compter du 17 novembre 2021, au poste de pompier à l'essai au Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu, les personnes suivantes:

- Jean-Félix Pellerin
- Jonatan Goyette-Gagnon
- Antoine Pagé
- Philippe Blanchard

Ces embauches sont faites aux conditions de la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe.

La rémunération des ces pompiers à l'embauche sera celle de la classe 0-11 mois de l'annexe A de la convention collective en vigueur.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-114.

21-11-276 **<u>Embauche d'un appariteur - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</u>**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un appariteur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin d'assurer un service pendant toutes les heures d'occupation des salles du Complexe Élodie-P.-Babin;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de monsieur Benjamin L'Écuyer rétroactivement au 18 octobre 2021.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

Le salaire de monsieur Benjamin L'Écuyer à l'embauche est celui de l'échelon 1 de la classe 1.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-722-00-111.

21-11-277 **Nomination d'un lieutenant - Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu**

CONSIDÉRANT la démission d'un lieutenant au Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu en date du 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le pompier Dave Victor Hernandez a réussi avec succès le processus de sélection pour le poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Dave Victor Hernandez au poste de lieutenant, en date du 16 novembre 2021, et ce, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe.

21-11-278 **Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Maxime Monette au poste de lieutenant - Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu**

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective des pompiers au Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu, un employé occupant le poste de lieutenant est assujetti à une période d'essai d'une année suite à sa nomination;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Monette a été nommé le 8 septembre 2020 en vertu de la résolution numéro 20-09-239;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de monsieur Monette au poste de lieutenant s'est terminée le ou vers le 9 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant Monette a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité que monsieur Maxime Monette soit reconnu lieutenant, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et

pompières du Québec, section locale Saint-Philippe, et ce, dès la fin de sa période d'essai.

21-11-279 **Démission d'un pompier - Service de sécurité incendie - Jean-François Dazé**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Jean-François Dazé, datée du 1er octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Jean-François Dazé, au poste de pompier au Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu.

Monsieur Dazé a quitté ses fonctions en date du 1er octobre 2021.

DE REMERCIER ce dernier pour toutes les années de services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

21-11-280 **Démission d'un lieutenant - Service de sécurité incendie - François Lemieux**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur François Lemieux, datée du 3 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur François Lemieux, au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu.

Monsieur Lemieux a quitté ses fonctions en date du 3 septembre 2021.

DE REMERCIER ce dernier pour toutes les années de services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

21-11-281 **Ratification de la liste des chèques émis pour le mois**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 30 septembre au 28 octobre, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2021-09-30	S11298 à S11313, M756, 44452 à 44484	109 547,98 $

2021-10-07	S11314 à S11326, M757 à 760, 44485 à 44506	235 456,60 $
2021-10-14	S11327 à S11352, M761 à 763, 44507 à 44543	289 713,93 $
2021-10-21	S11353 à S11377, M764 à 766, 44544 à 44572	307 024,18 $
2021-10-26	S11378	5 404,40 $
2021-10-28	S11379 à S11402, 44573 à 44593	75 510,04 $
TOTAL		**1 022 657,13 $**

21-11-282 **Approbation des comptes à payer du mois**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et des technologies de l'information de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2021-10	27 929,05 $	FAG	S11403 à S11415, 44 594 à 44 600
TOTAL		**27 929,05 $**		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit. QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

21-11-283 **Octroi de contrat – Travaux civils pour l'installation d'un groupe électrogène pour l'Hôtel de Ville – Demande de prix GEN-2021-19**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a rejeté les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres GEN-2021-18 concernant la réalisation des travaux civils et électriques nécessaires pour l'installation d'une génératrice à l'Hôtel de Ville de Saint-Philippe en raison d'un prix trop élevé;

CONSIDÉRANT QUE des travaux civils sont requis afin de permettre l'installation de la génératrice;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par Matcom Construction Inc, au prix de 34 084,07$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de construction dont la valeur n'excède pas 105 700 $ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux civils pour l'installation d'une génératrice à l'Hôtel de Ville à Matcom Construction Inc., aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées à leur soumission du 26 octobre 2021.

La valeur approximative de ce contrat est de 34 084,07 $, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-987-00-725.

21-11-284 **<u>Octroi de contrat – Travaux électriques pour l'nstallation d'un groupe électrogène pour l'Hôtel de Ville – Demande de prix GEN-2021-20</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a rejeté les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres GEN-2021-18 concernant la réalisation des travaux civils et électriques nécessaires pour l'installation d'une génératrice à l'Hôtel de Ville de Saint-Philippe en raison d'un prix trop élevé;

CONSIDÉRANT QUE des travaux électriques sont requis afin de permettre l'installation de la génératrice;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par Alliance Électrique Inc. au prix de 51 451,31 $, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de construction dont la valeur n'excède pas 105 700 $ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux électriques pour l'installation d'une génératrice à l'Hôtel de Ville à Alliance Électrique Inc., au prix forfaitaire soumissionné de 51 451,31 $, incluant les taxes, le tout aux conditions stipulées à leur soumission du 5 octobre 2021.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-987-00-725.

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

21-11-285 **Dérogation mineure - DM-2021-079 – 500, rue Rémillard – dimension dérogatoire du lot 6 447 706 (projeté) du cadastre du Québec**

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2021-079 est expliqué aux personnes présentes.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 500, rue Rémillard.

Aucune intervention n'est faite par les personnes présentes.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 500, rue Rémillard sur le lot 3 467 123 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 221-10-20-05 - dossier DM-2021-079;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 500, rue Rémillard sur le lot 3 467 123 du cadastre du Québec, dans la zone H-18, ayant pour objet d'autoriser la création du lot 6 447 706 du cadastre du Québec ayant une largeur de 13,46 mètres.

21-11-286 **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dossier PIIA-2021-080 - rue Dupuis, 137 et 141 - Lots projetés 6 458 518 et 6 458 517 du cadastre du Québec - Zone H-10**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de PIIA-2021-080 pour la construction de deux habitations unifamiliales jumelées, conformément à la recommandation 21-10-20-06 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) consignée au procès-verbal de la séance du CCU tenue le 20 octobre 2021.

Les plans et documents approuvés sans condition sont ceux dont la synthèse est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

21-11-287 **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dossier PIIA-2021-081 - rue Dupuis, 253 et 257 - Lots projetés 6 467 099 et 6 467 098 du cadastre du Québec - Zone H-28**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de PIIA-2021-081 pour la construction de deux habitations unifamiliales jumelées, conformément à la recommandation 21-10-20-07 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) consignée au procès-verbal de la séance du CCU tenue le 20 octobre 2021.

Les plans et documents approuvés sans condition sont ceux dont la synthèse est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

21-11-288 **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dossier PIIA-2021-082 - route Édouard-VII - lot 6 290 196 du cadastre du Québec - Zone H-26**

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de PIIA-2021-082 pour la construction d'une enseigne, conformément à la recommandation 21-10-20-08 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) consignée au procès-verbal de la séance du CCU tenue le 20 octobre 2021.

Les plans et documents approuvés sont ceux de l'option 1, illustrée à la synthèse jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager et un concept d'éclairage de l'enseigne soit soumis pour approbation par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

21-11-289 **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dossier PIIA-2021-083 - 3035, route Édouard-VII - Lot 6 250 047 du cadastre du Québec - Zone H-114**

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de PIIA-2021-083 pour la construction d'une enseigne, conformément à la recommandation 21-10-20-09 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) consignée au procès-verbal de la séance du CCU tenue le 20 octobre 2021.

Les plans et documents approuvés sont ceux dont la synthèse est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, conditionnellementà ce que le béton de l'enseigne soit remplacé par un ouvrage de brique identique à du bâtiment principal.

Divers

Aucun point à l'ordre du jour

Varia

Aucun point à l'ordre du jour

Informations de monsieur le maire

Monsieur Marin informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

Période de questions

22 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les citoyens présents à la période de questions. La période de questions débute à 19 h 26.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-11-290 **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 45.

(S) Christian Marin	*(S) Manon Thériault*
M. Christian Marin, maire	Me Manon Thériault, greffière

ANNEXE faisant partie intégrante de
la résolution n° 21-11-286

PIIA-2021-080 – Rue Dupuis, 137 et 141
Habitation unifamiliale jumelée
Emplacement

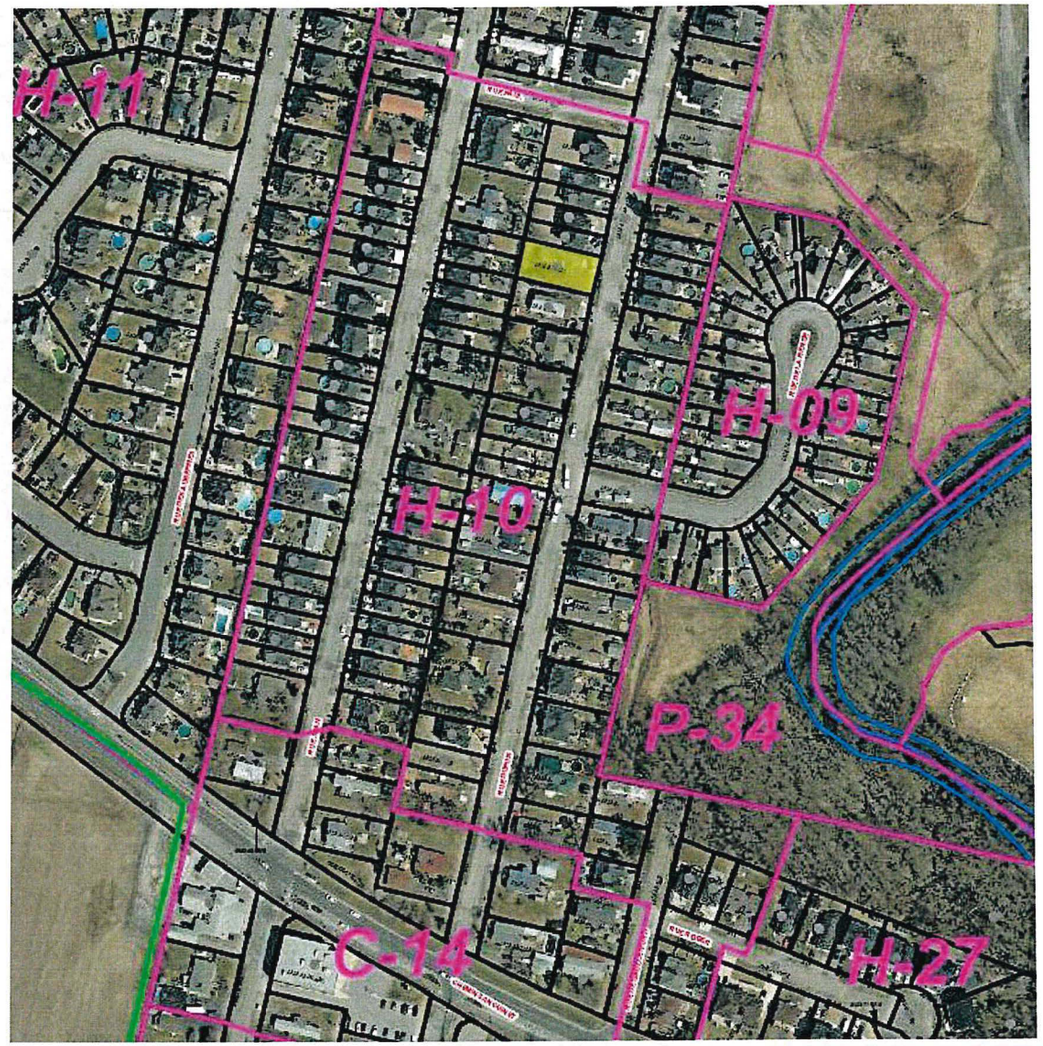

PIIA-2021-080 – Rue Dupuis, 137 et 141
Habitation unifamiliale jumelée
Architecture et implantation

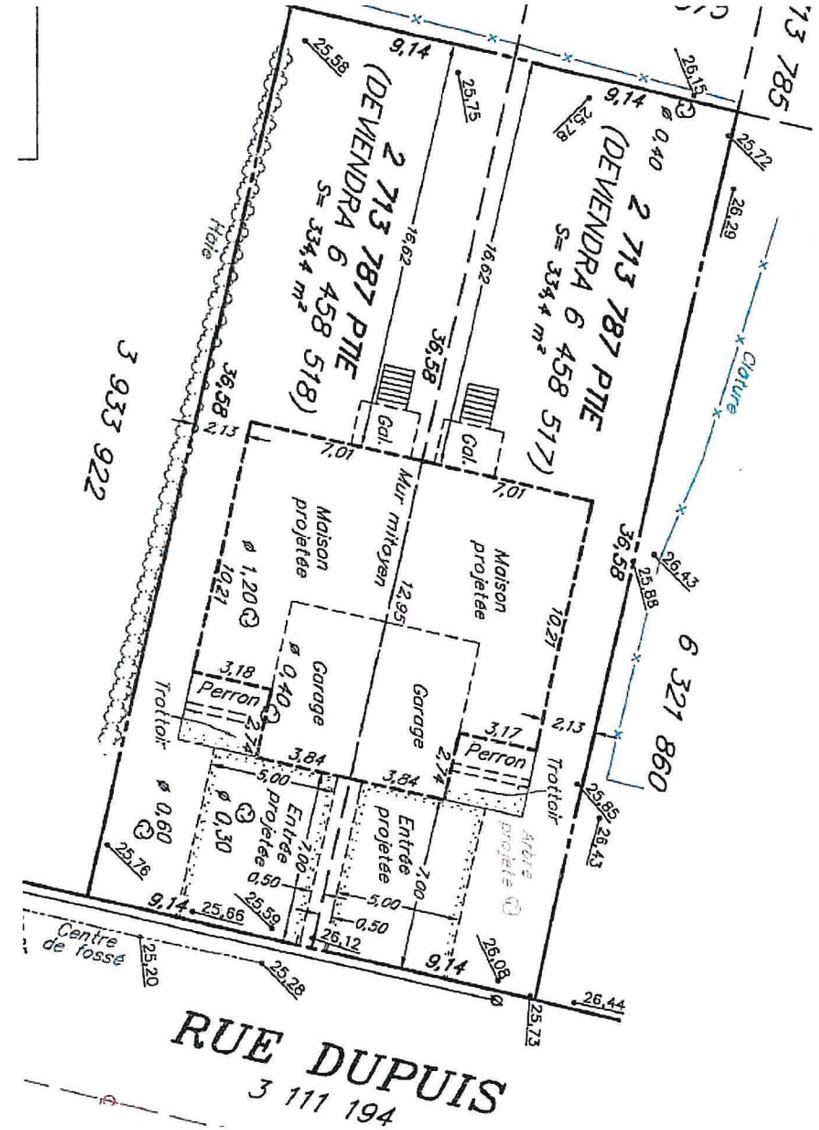

PIIA-2021-080 – Rue Dupuis, 137 et 141
Habitation unifamiliale jumelée
Milieu d'insertion

PIIA-2021-080 – Rue Dupuis, 137 et 141
Habitation unifamiliale jumelée
Architecture

Mur avant:

- Brique Rinox gris cendré romania;
- Canexel brun barista;

Murs latéraux :

- Brique Rinox gris cendré romania;
- Vinyle gris orageux

Mur arrière:

- Brique Rinox gris cendré romania;
- Vinyle gris orageux

Autres:

- Portes et fenêtres noires;
- Fascias et soffites noirs;
- Toiture noire

PIIA-2021-080 – Rue Dupuis, 137 et 141
Habitation unifamiliale jumelée
Architecture - Élévations

Avant

Arrière

PIIA-2021-080 – Rue Dupuis, 137 et 141
Habitation unifamiliale jumelée
Architecture - Élévations

Gauche

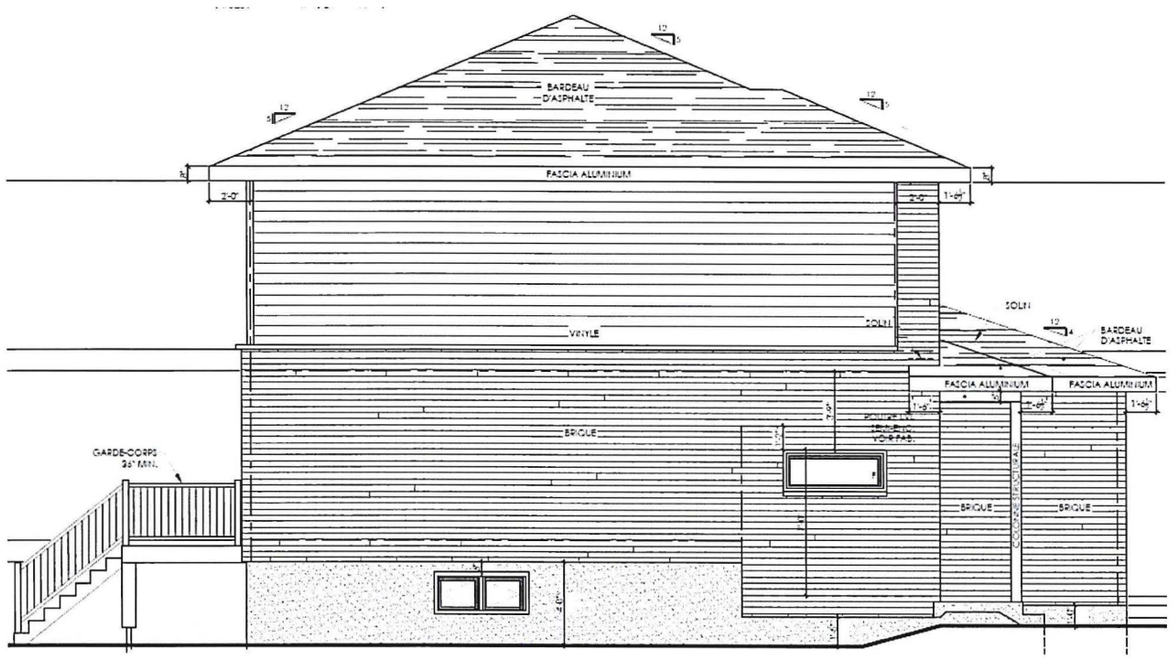

Droite

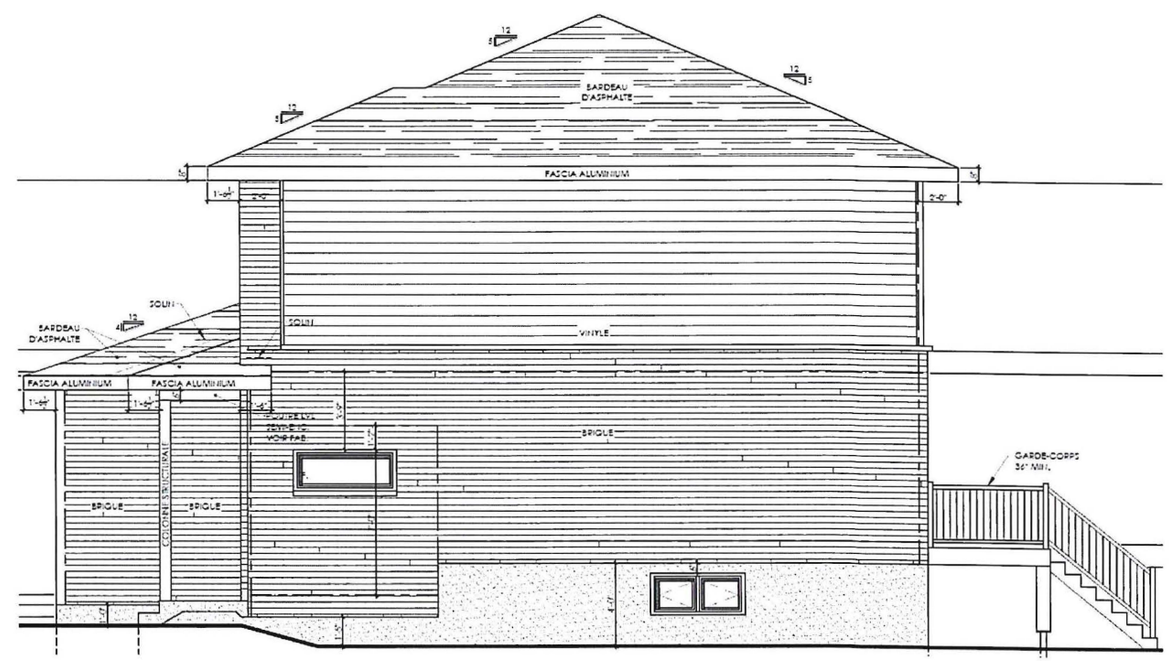

PIIA-2021-081 – Rue Dupuis, 253 et 257
Habitation unifamiliale jumelée
Emplacement

ANNEXE faisant partie intégrante de
la résolution n° 21-11-287

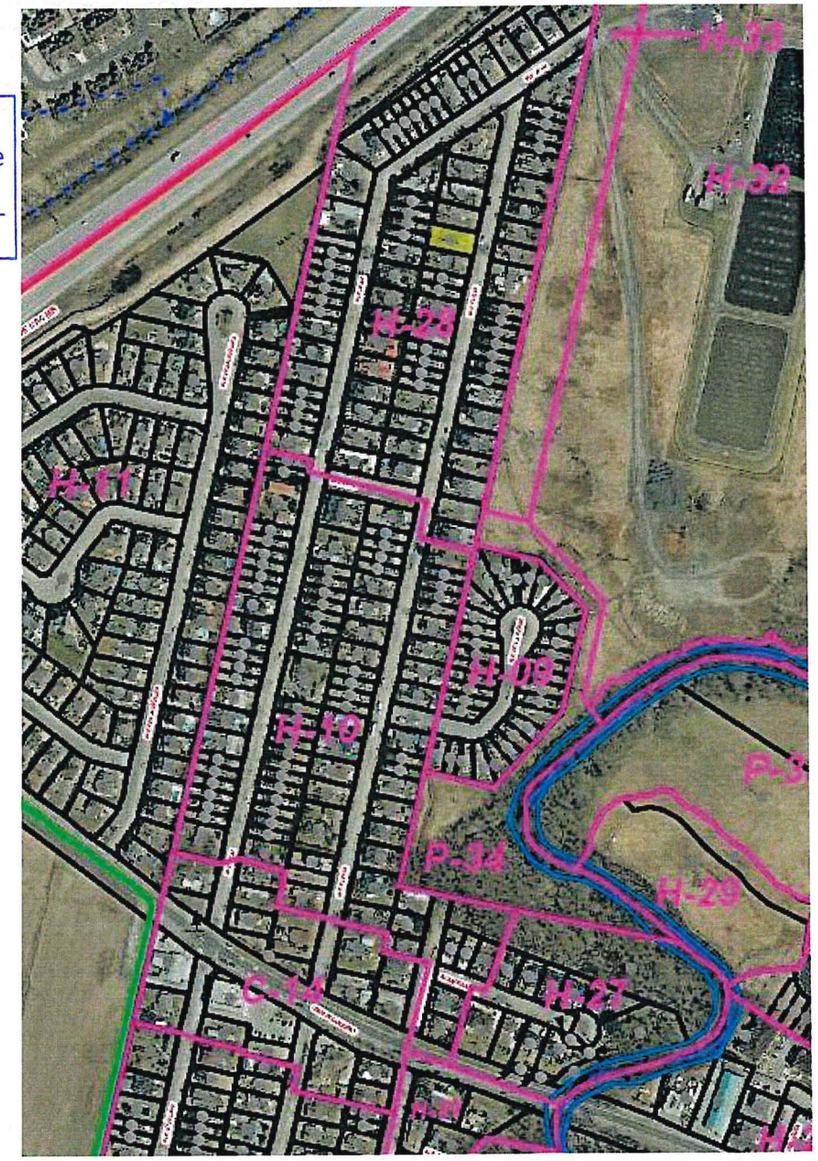

PIIA-2021-081 – Rue Dupuis, 253 et 257
Habitation unifamiliale jumelée
Architecture et implantation

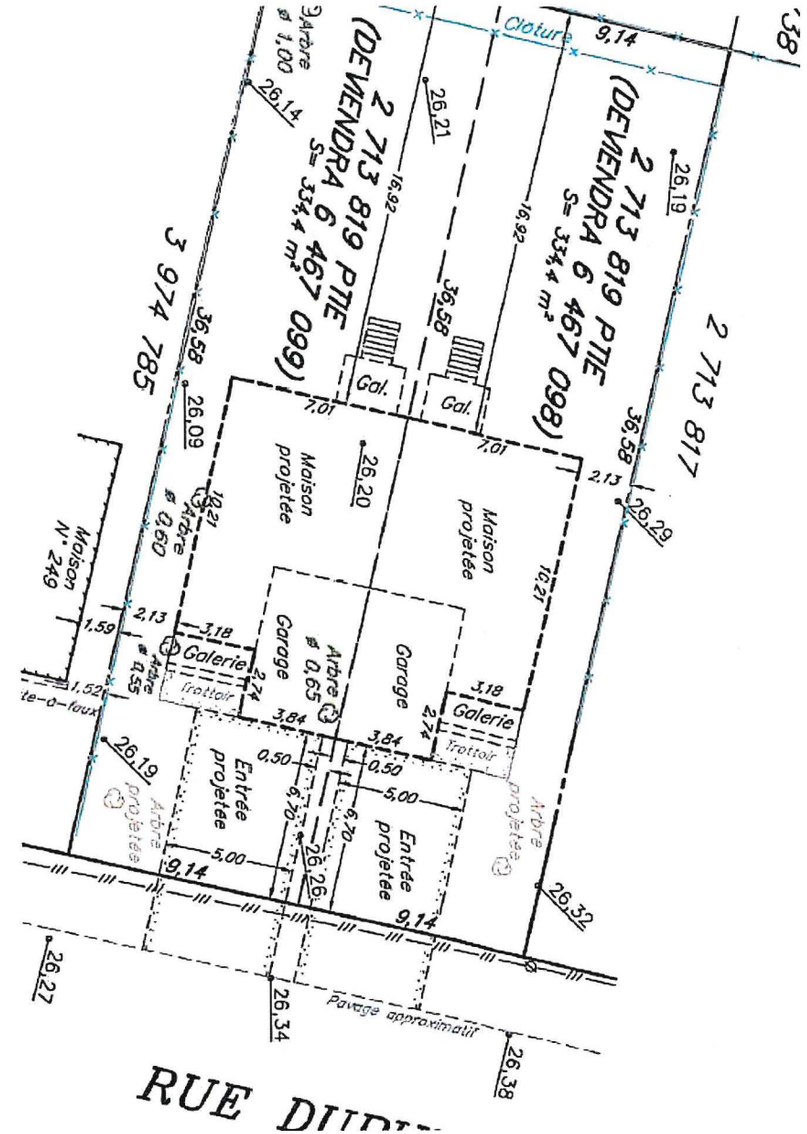

VILLE.SAINTPHILIPPE.QUEBEC

PIIA-2021-081 – Rue Dupuis, 253 et 257
Habitation unifamiliale jumelée
Milieu d'insertion

PIIA-2021-081 – Rue Dupuis, 253 et 257
Habitation unifamiliale jumelée
Architecture

Mur avant:

- Brique Rinox gris cendré romania;
- Canexel brun barista;

Murs latéraux :

- Brique Rinox gris cendré romania;
- Vinyle gris orageux

Mur arrière:

- Brique Rinox gris cendré romania;
- Vinyle gris orageux

Autres:

- Portes et fenêtres noires;
- Fascias et soffites noirs;
- Toiture noire

PIIA-2021-081 – Rue Dupuis, 253 et 257
Habitation unifamiliale jumelée
Architecture - Élévations

Avant

Arrière

PIIA-2021-081 – Rue Dupuis, 253 et 257
Habitation unifamiliale jumelée
Architecture - Élévations

Gauche

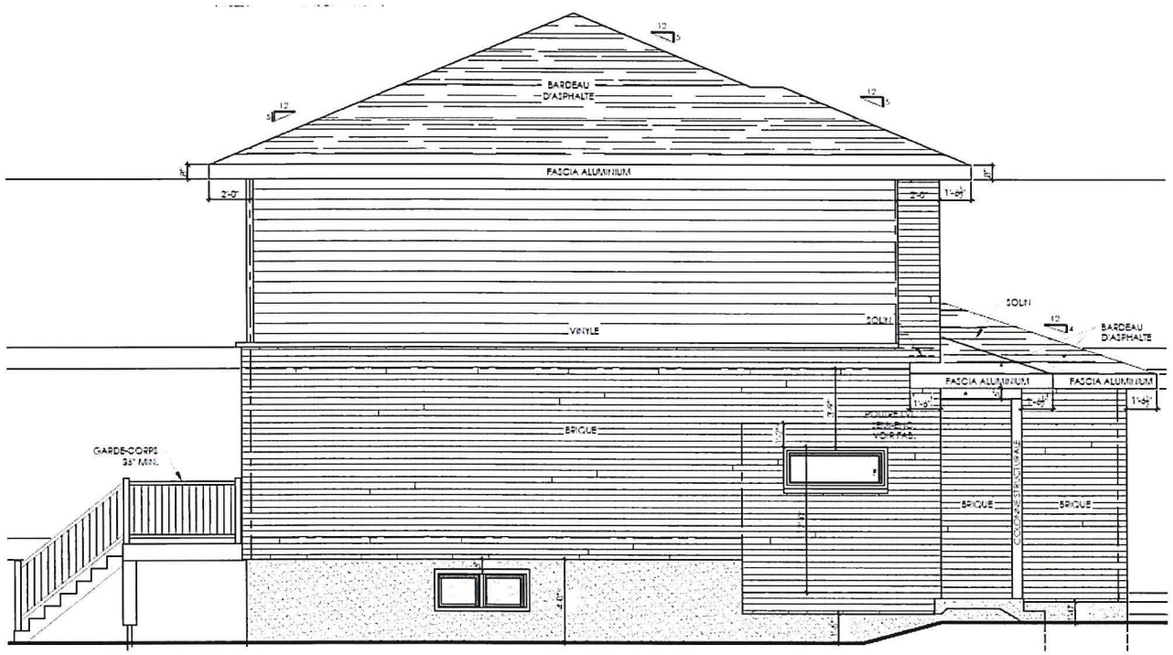

Droite

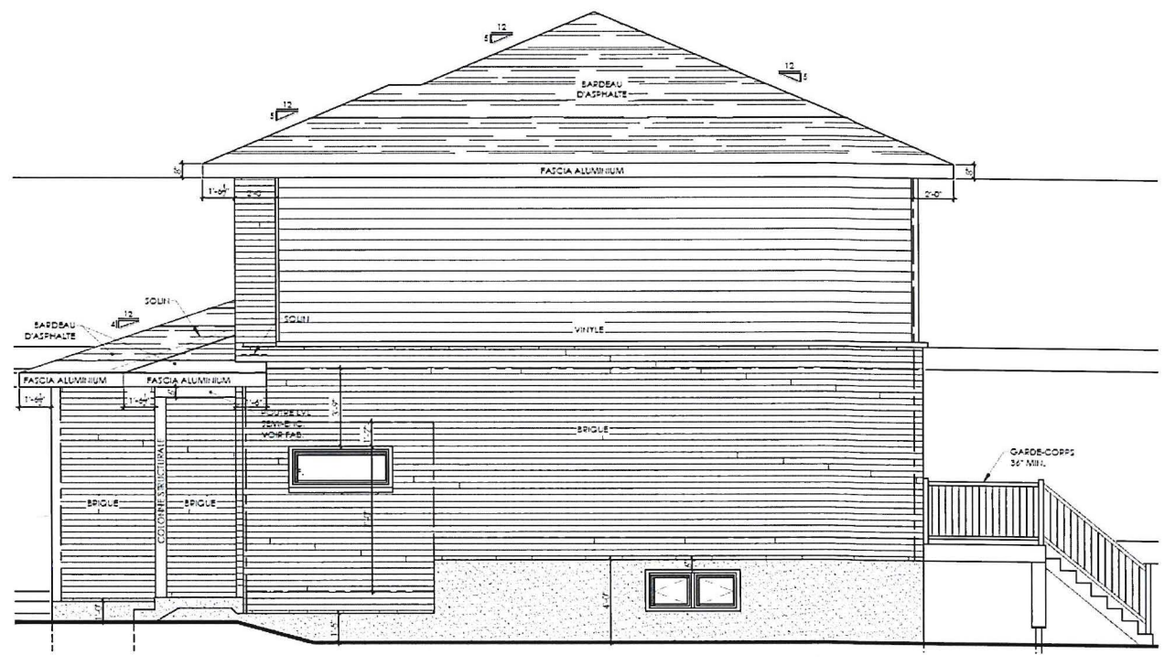

PIIA-2021-082 – Route Édouard-VII, lot 6 290 196
Enseigne Les Villas Chénier
Emplacement

ANNEXE faisant partie intégrante de
la résolution n° 21-11-288

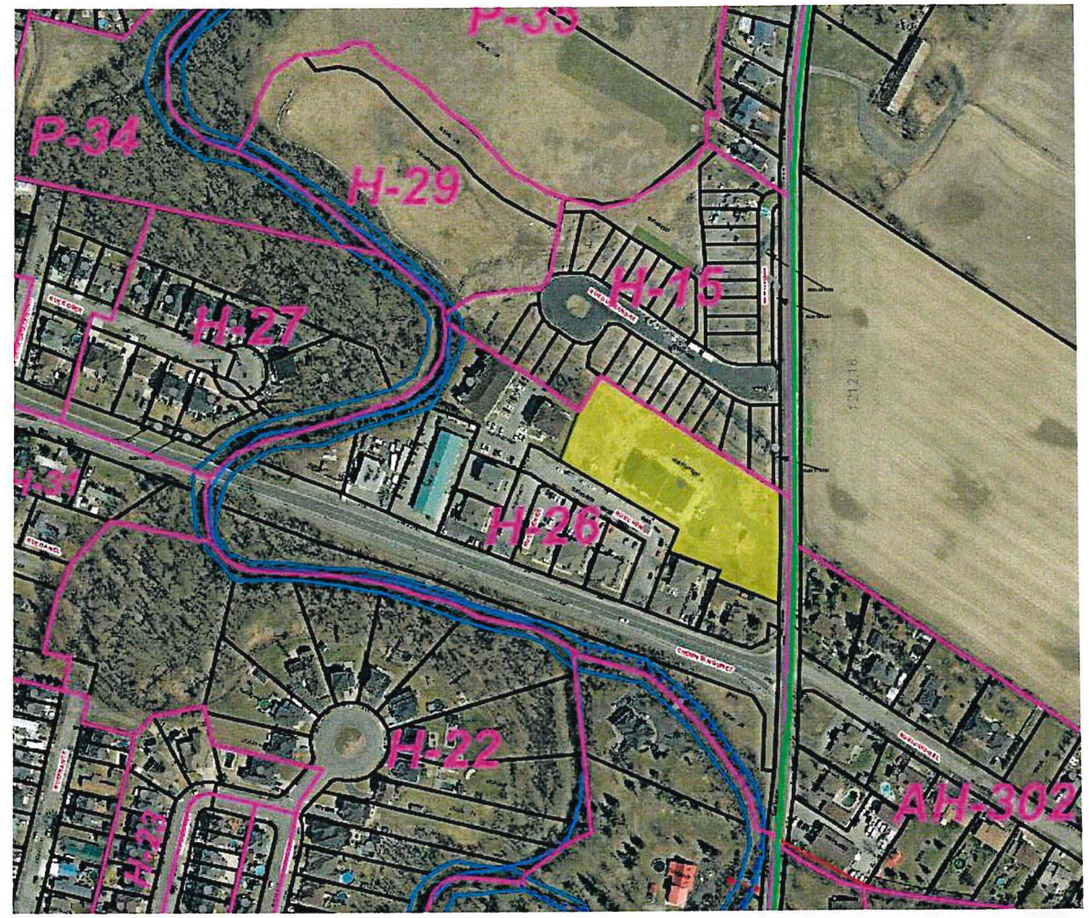

PIIA-2021-082 – Route Édouard-VII, lot 6 290 196
Enseigne Les Villas Chénier
Enseigne proposée

Aménagement paysager et spécification de l'éclairage sont manquants…

Exiger en conditions d'approbation?

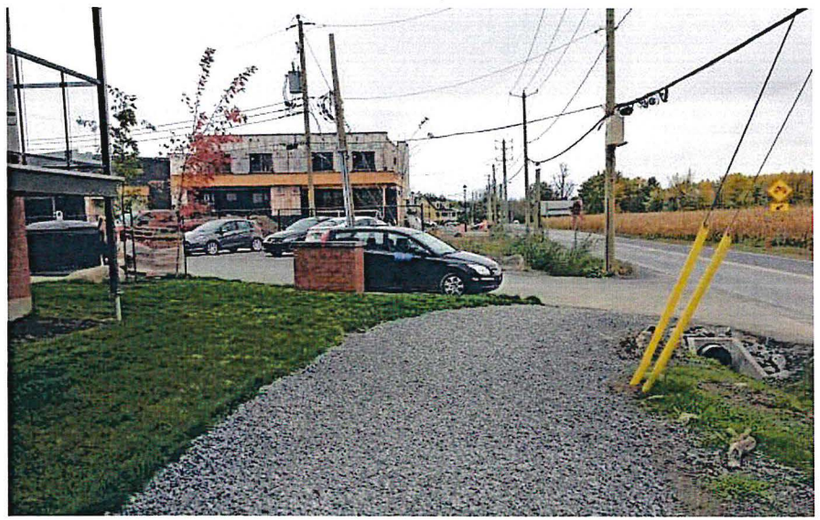

PIIA-2021-082 – Route Édouard-VII, lot 6 290 196
Enseigne Les Villas Chénier
Enseigne proposée

Option 1

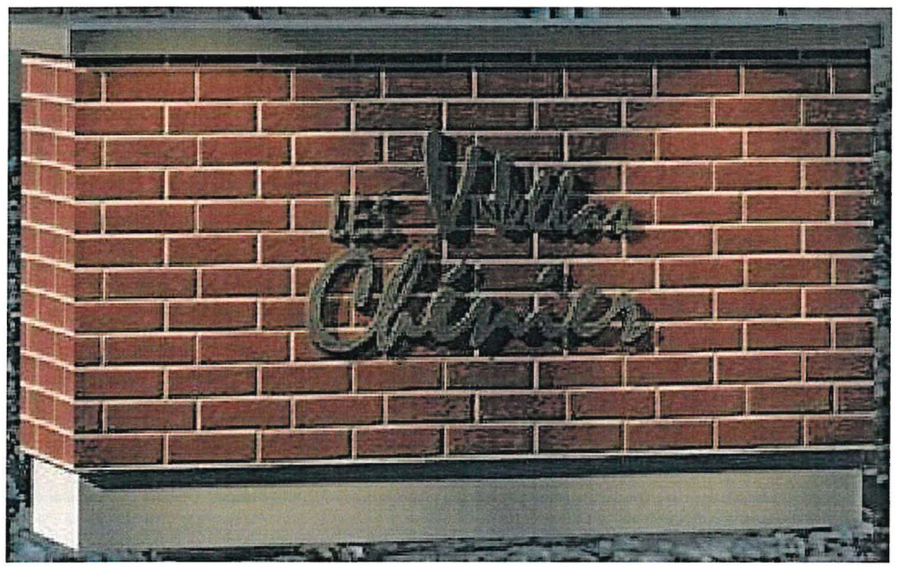

Option 2

PIIA-2021-083 – Route Édouard-VII, 3035
Enseigne
Emplacement

ANNEXE faisant partie intégrante de
la résolution n° 21-11-289

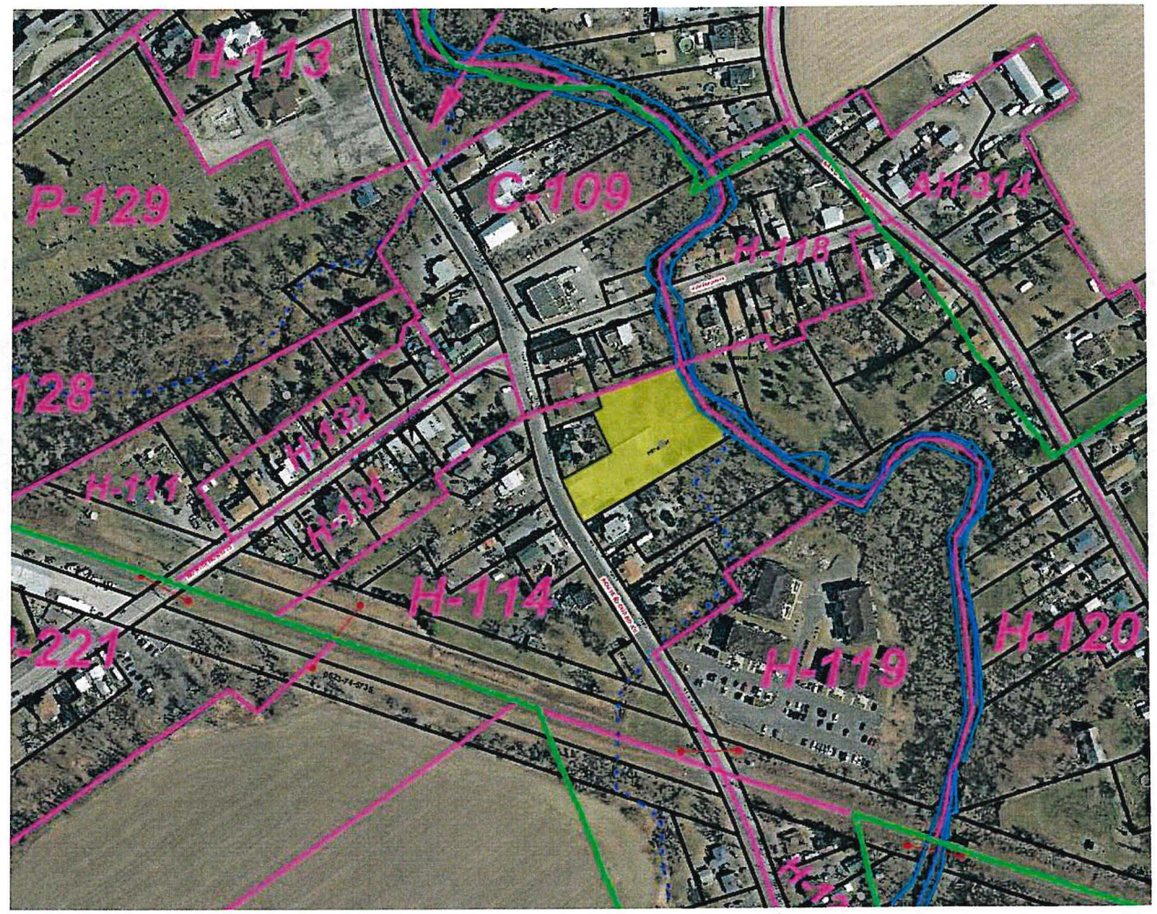

PIIA-2021-083 – Route Édouard-VII, 3035
Enseigne
Emplacement

PIIA-2021-083 – Route Édouard-VII, 3035
Enseigne
Mise en contexte

Affichage projeté (détails lors d'une demande subséquente)

PIIA-2021-083 – Route Édouard-VII, 3035
Enseigne
Mise en contexte

Condition du PIIA ->

Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment commercial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2019-023, conditionnelle à ce que:

1 - des mesures de mitigation des nuisances visuelles et sonores soient mises en place relativement aux équipements mécaniques du bâtiment;
2 - un passage piétonnier soit aménagé dans la zone tampon de cinq (5) mètres, longeant les cases de stationnement nord-ouest;
3 - la hauteur du socle ne constitue pas une obstruction visuelle pour les véhicules entrant et sortant de l'allée d'accès;
4 - le garage isolé ne serve exclusivement qu'au stationnement de véhicules et à l'entreposage des objets et équipements d'utilisation courante pour l'usage principal.

PIIA-2021-083 – Route Édouard-VII, 3035

Enseigne

Enseigne proposée

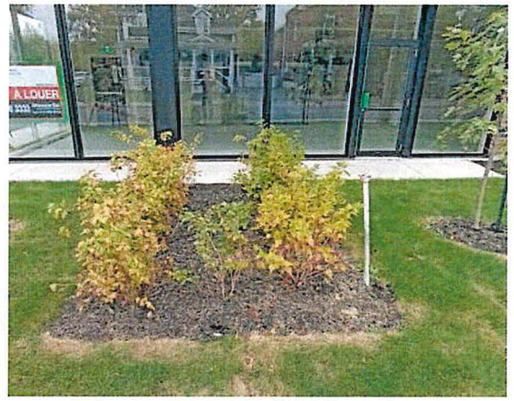

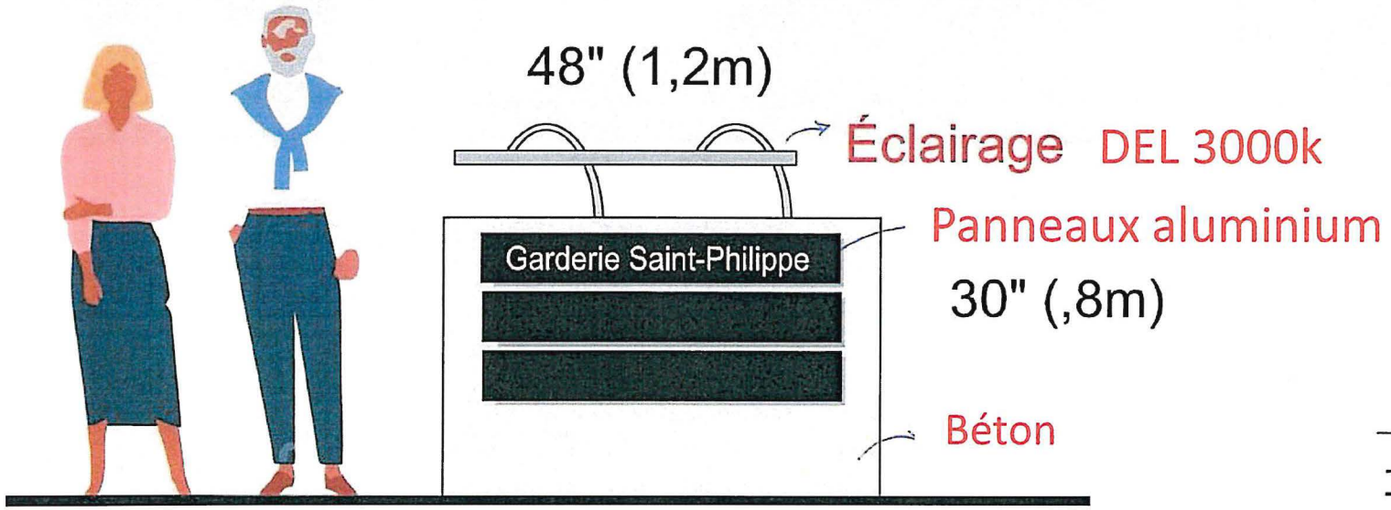

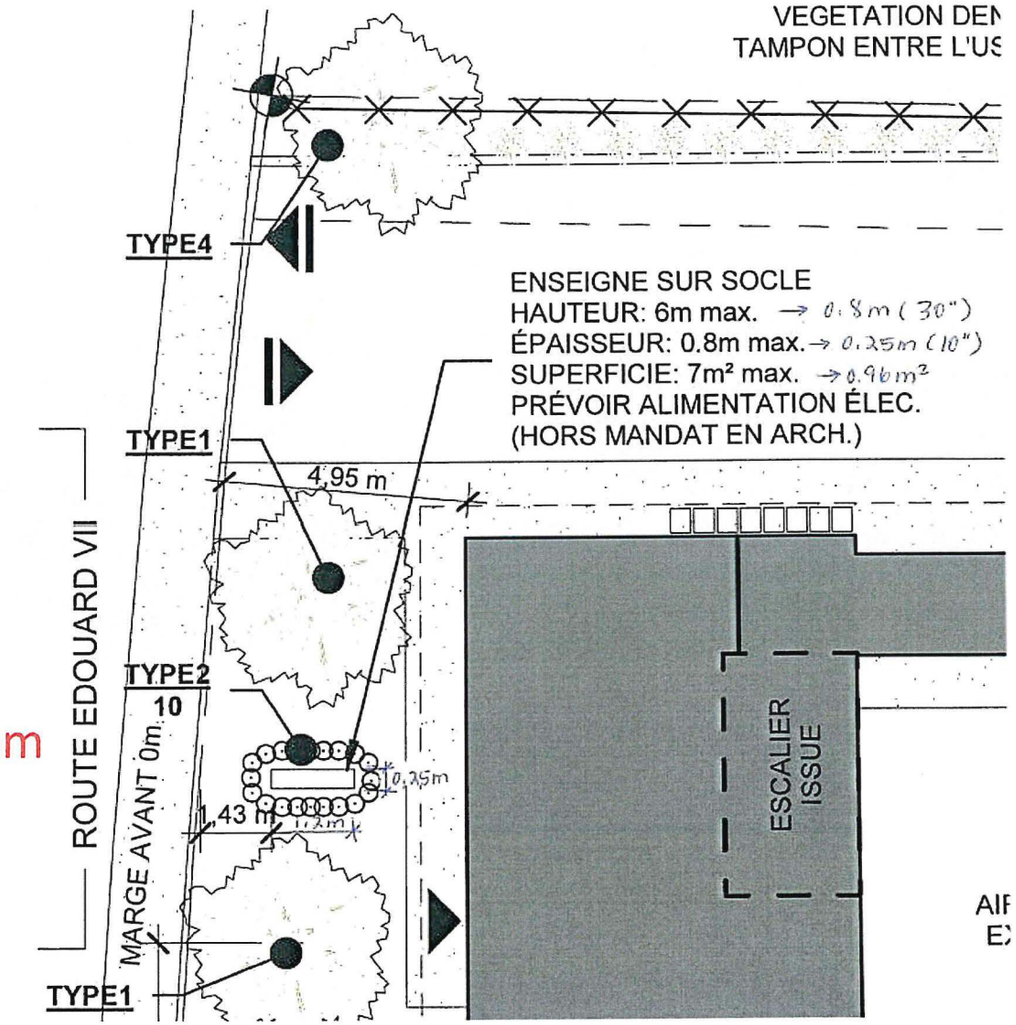

PIIA-2021-083 – Route Édouard-VII, 3035
Enseigne
Enseigne proposée
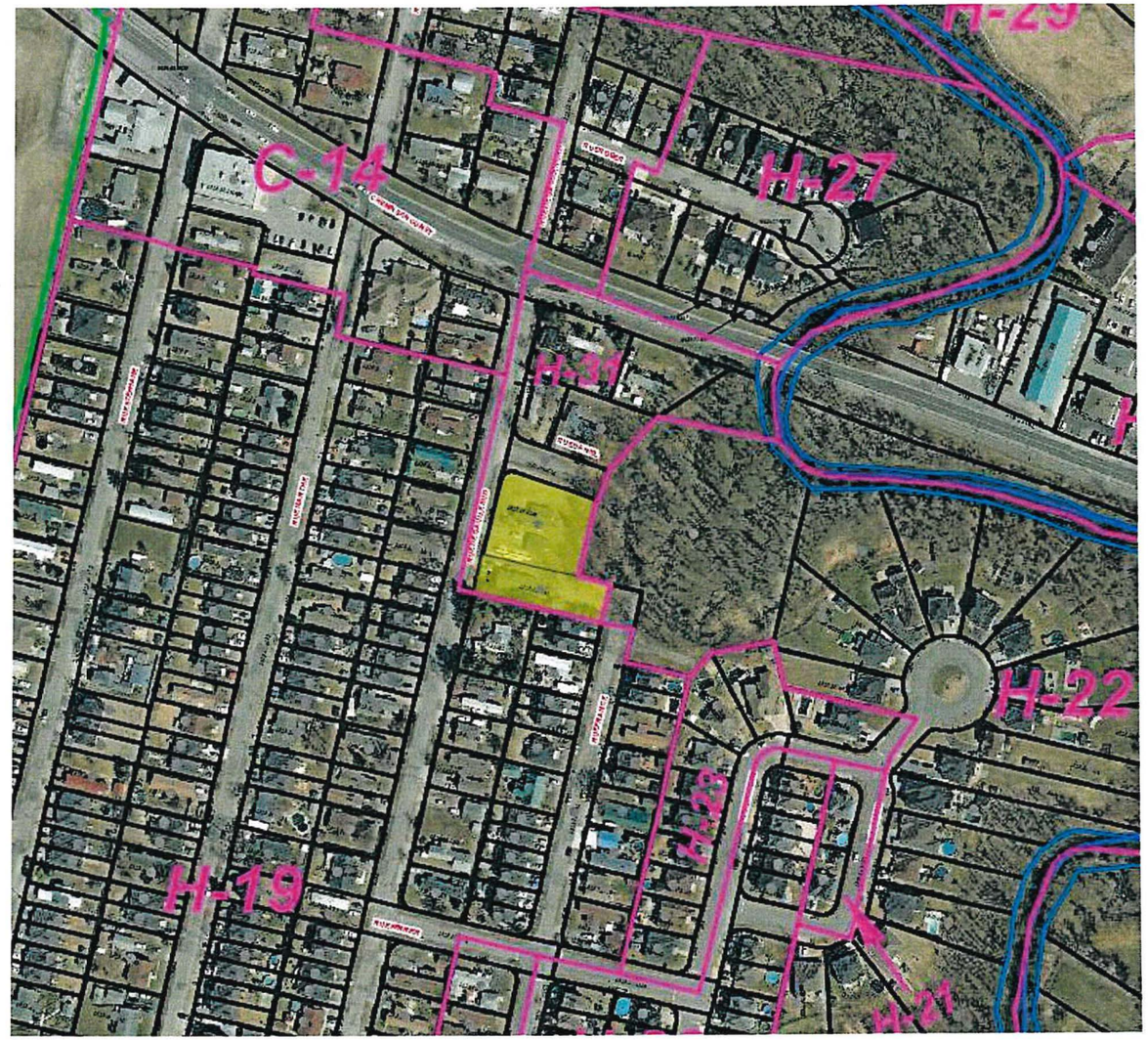
Varia – Rue de Gaulle Sud, 160 et 170
Habitation multifamiliale 30 unités
Emplacement